

République Française Liberté – Egalité - Fraternité DEPARTEMENT DU CANTAL ----- ARRONDISSEMENT DE MAURIAU ----- CANTON D'YDES DATE DE LA CONVOCATION : 28 NOVEMBRE 2018	COMMUNE D'YDES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 07 DECEMBRE 2018										
<table border="1"> <tr> <td>Nombre de conseillers en exercice</td> <td style="text-align: center;">17</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">15</td> </tr> <tr> <td>Excusés</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Pouvoirs</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td style="text-align: center;">16</td> </tr> </table>	Nombre de conseillers en exercice	17	Présents	15	Excusés	2	Pouvoirs	1	Votants	16	<p>L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le SEPT DECEMBRE à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire.</p> <p>Étaient présents : Guy LACAM, René BERGEAUD, Alain DELAGE, Jean-Claude SAISSET, Isabelle LAURADOUX, Marc LASSAGNE, Joël PEYRY, Bernard BOUVELOT, Patrick BOS, Suzy BOSSARD, Pauline BRETHOME, Jeannine BROSSARD, Huguette GATINIOL, Sandra LAFARGE, Sindy PICARD et Sophie TOURNADRE.</p> <p>Étaient excusés : Pauline BRETHOME et Benoît DELAVALT</p> <p>Pouvoirs : Pauline BRETHOME à Huguette GATINIOL</p> <p>Le nombre des membres en exercice étant de dix-sept et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. M. Jean-Claude SAISSET a été désigné secrétaire de séance.</p>
Nombre de conseillers en exercice	17										
Présents	15										
Excusés	2										
Pouvoirs	1										
Votants	16										

1. FINANCES – GESTION – ÉCONOMIE

➤ **Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2019**

Rapporteur : La Présidente de la Commission des Finances

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2018, avant le vote du Budget 2019. M. le Maire ajoute que cela concerne tous les budgets.

➤ **Approbation des tarifs municipaux 2019** / *Rapporteur : La Présidente de la Commission des Finances*

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter de 2 % l'ensemble des tarifs des loyers et locations de logements, garages et terrains non soumis à l'indice du coût de la construction et de les appliquer au 1^{er} janvier 2019. Cette augmentation générale sera assortie d'une harmonisation.

S'agissant des locations de salles, les tarifs seront augmentés de 5 % pour les entreprises, associations et personnes extérieures à la Commune. Il en va de même pour l'utilisation du Télécentre. Pour les autres cas, les tarifs restent inchangés.

Les prestations et ventes ne subiront pas, non plus, d'augmentation (Garderie, TAP, Cantine scolaire, Médiathèque, Photocopies, vente de documents, redevance d'occupation du domaine public, ramassage déchets verts et encombrants).

Seuls, les tarifs de concessions cimetières seront augmentés de 2%.

M. le Maire profite de cet instant pour indiquer qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, la déchetterie, gérée actuellement par la Communauté de Communes Sumène-Artense, sera dirigée par Haute Corrèze Communauté.

Il n'y aura alors pas de changement pour l'usager. En revanche, la décharge des encombrants par les Communes sera facturée 110 € la tonne.

➤ **Approbation des tarifs eau – assainissement 2019** / *Rapporteur : Le Maire et Joël PEYRY*

• **Tarif EAU :**

Joël PEYRY indique que lors du dernier Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal de Distribution Rurale des Eaux du Font Marillhou, il a été décidé d'augmenter le prix d'abonnement de 1% et les tarifs du m3 de 2%.

Prix abonnement : < 32 : 42,42 €

> 32 : 230 €

Prix m3 : 0-100 m3 : 1.19 €

101-500 m3 : 1.13 €

501-5 000m3 : 1.04 €

• **Tarif ASSAINISSEMENT**

M. le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants 2019 payables en 2020 :

Prix abonnement : 46 €

Prix m3 : 1.12 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions.

➤ **Demande de subvention « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » - DETR 2019** / *Rapporteur : Le Maire*

Un appel à projets au titre de la DETR 2019 a été envoyé par la Préfecture du Cantal, et un dossier doit être adressé le Vendredi 18 Janvier 2019 au plus tard.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de présenter les dossiers suivants :

- L'aménagement des Rues Frédéric Mistral et Pierre de la Justice (montant des travaux estimé à 190 000 € H.T.)
- L'aménagement d'un terrain multi-sports (montant de l'opération estimé à 40 000 € H.T.)

➤ **Groupement de commandes Défense Extérieur Contre l'Incendie** / *Rapporteur : Le Maire*

En application de l'article R. 2225-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le règlement départemental de défense contre l'incendie (R.D.D.E.C.I.) prévoit que le Maire produise, à titre obligatoire, un arrêté communal régissant la Défense Extérieure Contre l'Incendie sur son territoire. La date limite de rédaction est fixée au 31 décembre 2018.

A titre obligatoire, l'arrêté communal recense l'ensemble des Points d'Eau Incendie (P.E.I.) du territoire et notifie les modalités de contrôle technique des P.E.I. mises en place.

A l'occasion de ce recensement, les techniques spécifiques de mises en œuvre des P.E.I. doivent être mentionnées dans l'arrêté comme, par exemple, la manœuvre de vannes des réserves incendie ou des châteaux d'eau.

L'arrêté liste les P.E.I. publics et privés de la Commune relevant de ce règlement.

La plupart des Communes du Cantal ne disposent pas de moyens en interne pour réaliser le recensement des P.E.I. ainsi que les mesures de pression et de débit associées.

Aussi, face à ce constat et devant l'ampleur du travail que représentent ces obligations, l'Association des Maires du Cantal et Cantal Ingénierie et Territoires (C.I.T.) ont décidé de proposer un accompagnement aux Communes pour la réalisation de ces prestations, sous la forme d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrages visant à recruter un prestataire pour le recensement et le contrôle des P.E.I.

Pour une efficacité accrue et une réelle économie d'échelle, les Communes pourraient se regrouper sous la forme de groupement de commandes.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'y adhérer, d'approuver une convention constitutive du groupement de commandes désignant la Commune d'Ydes coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier les marchés selon les modalités fixées dans la convention, et d'engager la Commune à payer les prestations du ou des marchés correspondants pour la part lui incombant.

➤ **Vente de fauteuils cinéma au profit du Téléthon** / Rapporteur : Le Maire

M. le Maire rappelle que les travaux d'aménagement et de mise en accessibilité du cinéma sont en cours de réalisation.

A ce titre, une partie du mobilier et du matériel ne répondant plus aux normes de sécurité relatives aux établissements recevant du public, et notamment les fauteuils, ont été enlevés et stockés.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre ces fauteuils exclusivement aux particuliers, pour une valeur de 20 € l'unité. Ces biens ne sont pas sous garantie et n'aucun agrément feu.

La recette de cette vente sera reversée au profit du TELETHON ou au C.C.A.S.

➤ **Vente de bois au Lotissement les Pins** / Rapporteur : Le Maire

Suite à la chute d'un chêne situé au Lotissement les Pins due à la tempête, un riverain a demandé l'acquisition de cet arbre en l'état.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de vendre ce bois pour un montant de 150 €. A charge de l'acquéreur de le débiter et de l'enlever.

➤ **Unité Parkinson : Avenant à la convention avec le Centre Hospitalier de Mauriac** / Rapporteur : Le Maire

M. le Maire rappelle qu'une convention de location de l'Unité Parkinson a été signée le 16 décembre 2011 entre la Commune d'Ydes et le Centre Hospitalier de Mauriac pour l'occupation des locaux. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de modifier l'échéancier de remboursement en rallongeant la durée avec rappel du reste dû.

➤ **Avenants au Marché « Accessibilité Gendarmerie, MSAP, Sanitaire Public** / Rapporteur : Le Maire

Les travaux de mise en accessibilité de la Gendarmerie, la M.S.A.P. et le sanitaire public ont débuté début novembre 2018.

Au fur et à mesure de l'avancement de ces travaux, des modifications ont été apportées sur certains lots. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les avenants au marché, et ce, afin de régulariser le montant. Il en va de même pour le marché de Maîtrise d'œuvre.

➤ **Convention avec POTEL Assainissement concernant l'entretien des dessableurs de l'ancienne STEP**

/ Rapporteur : Le Maire

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention d'entretien avec POTEL ASSAINISSEMENT pour le pompage et le nettoyage de deux dessableurs, ainsi que le nettoyage du caniveau de sortie de l'ancienne STEP au tarif forfaitaire de 330 € H.T.

La Société interviendra deux fois par an.

➤ **Convention de fourrière avec le Refuge Animalier Bortois** / Rapporteur : Le Maire

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer une convention de fourrière animale avec le Refuge Animalier Bortois, moyennant une redevance annuelle fixée à 0.50 € par habitant, soit 900 €.

2. **TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SÉCURITÉ**

➤ **Point sur les travaux** / Rapporteur : René BERGEAUD

• **Aménagement des salles du Service Proximité Seniors aux anciennes écoles de Lagnac**

Un devis a été demandé à une entreprise spécialisée pour l'ouverture à créer car il s'agit d'un mur porteur.

La solution découpe à la scie verticale, n'a pas été retenue, ce mur très certainement construit en méthode traditionnelle (maçonnerie en pierres) présente un risque d'accident pour l'opérateur, avec le décollement d'une pierre qui viendrait coincer le disque, mais aussi avec un effondrement de la partie supérieure de l'ouverture.

Les travaux seront réalisés au marteau piqueur, après réalisation d'un sas pour éviter les projections, et mise en place des mesures de protections d'usage.

A noter que les Menuiseries du Centre font cadeau de la cuisine thérapeutique.

• **Clôture du Skate Park**

Les éléments de la clôture périphérique ont été livrés.

Compte tenu des divers travaux à réaliser par les Services Techniques pour préparer la période de Noël (préparations des décorations, mise en place des sapins, guirlandes, illuminations), la pose de la clôture a été reportée en début d'année 2019. Elle sera réalisée comme prévu en régie par les Services Techniques.

• **Chauffage et éclairage à la Médiathèque**

Compte tenu des propositions de l'entreprise Dominique PAPON, la Commune a passé commande pour:

- ✓ la réparation des trames de chauffage à la médiathèque pour un montant de 9 310 € H.T.
- ✓ la pose d'un destratificateur d'air pour un montant de 822.77 € H.T. qui permettra de renvoyer l'air chaud qui s'accumule en partie haute vers le bas.
- ✓ la réparation de l'éclairage à la Médiathèque pour un montant de 715.40 € H.T.

• **Aménagement des Rues Frédéric Mistral et Pierre de la Justice**

La réunion préparatoire a eu lieu le vendredi 12 octobre 2018 et la présentation au public le vendredi en Mairie.

- ✓ **Réseaux secs:** L'enfouissement est réalisé. S'agissant du réseau Gaz, il y avait eu une enquête de réalisée par GRDF dans le passé, mais personne n'avait donné suite à une demande de raccordement.
- ✓ **Réseaux humides:**
Un réseau séparatif sera créé. Le réseau unitaire actuel sera conservé (après passage caméra pour vérifier si son état le permet) pour l'évacuation des eaux pluviales, sinon, il sera refait à neuf.
Eaux Usées : Un réseau neuf sera créé, qui reprendra tous les branchements existants. Il y aura deux tabourets de branchement posés en limite de propriété.
Réseau AEP : le SIDRE doit nous préciser son état. Cela représente 13 branchements.
- ✓ **Aménagement de surface:**
La structure de la chaussée sera refaite : Décaissement sur 50 cm, empiérement sur 45 cm + enrobé à chaud, délimitation par un caniveau CCI de chaque côté afin de récupérer les eaux pluviales, réalisation de regard à grille
Le principe actuel sera maintenu, à savoir un espace partagé. Pas de délimitation du stationnement, car l'emprise publique ne permet pas ne le permet pas ! La largeur de la voie de chaussée sera de 4.00 m entre fil d'eau soit 3.60m d'enrobé à chaud. Les sur largeurs seront traitées en enrobé à chaud préparés en centrale avec des granulats clairs pour marquer la différence.
- ✓ **Montant et calendrier prévisionnel:**
L'estimation s'élève à 226 000 €. Début des travaux au printemps 2019 pour une durée de cinq mois.
- ✓ **Aménagement d'une zone de stationnement :**
L'estimation s'élève à : 15 000 €. Cette prestation supplémentaire sera intégrée dans le marché en cours de rédaction par Cantal Ingénierie et Territoires pour bénéficier de l'offre globale.

• **Lotissement les Jaquilloux**

- ✓ **Concessionnaires**
SIDRE: Il s'agit d'une extension de réseau, le raccordement sera réalisé à partir de l'avenue de la Libération. Il sera dimensionné pour permettre une extension, en Ø 90 pour la canalisation principale.
Réseau Gaz : En attente retour de GRDF. Voir pour passage sous voirie pour éviter une fouille ultérieure, et livraison en point de regroupement.
- ✓ **Eclairage public :** Pas de choix de mobilier de fait. Il faut harmoniser avec l'ensemble de nos installations.
- ✓ **ERDF :** L'étude pour l'alimentation en Basse Tension a été réalisée pour les deux tranches, mais il est préférable de prévoir le câblage supplémentaire pour une extension future (Deux Ø 160 en +). Le raccordement se fera à partir du réseau en attente au droit de la station d'épuration.
- ✓ **Défense incendie :** Le principe d'un réservoir de 60 m3 est validé, pour couvrir les deux tranches.
- ✓ **Engazonnement :** L'entreprise précise que le chantier est livré en juin, il sera plus judicieux de reporter l'engazonnement en septembre 2019.
- ✓ **Phasage travaux:** Le bassin de rétention sera à réaliser en priorité, car il y aura risque de ravinement. Un passage busé sera aménagé sur le ruisseau entre le bassin de rétention et le point bas de la parcelle pour l'accès à la parcelle agricole.
- ✓ **Calendrier prévisionnel:** Le début des travaux fixé semaine 48. Ordre de service à préparer pour le lundi 26 novembre 2018.
- ✓ **Réunion de chantier :** Les réunions de chantier sont prévues les lundis à 14 heures.

• **Bassin d'orage – étude d'impact sur les eaux pluviales**

Une réunion a eu lieu en Mairie le vendredi 30 novembre 2018 à 18h00 pour la présentation de l'étude par le Bureau d'Etudes G2C environnement.

- ✓ **Constat :**
La STEP d'Ydes-Centre est dimensionnée pour traiter un débit maximal de 1 440 m3/jour. Lors d'épisodes pluvieux, le volume mesuré en entrée de station s'est élevé à 2 638 m3/jour. Ce qui démontre qu'il y a trop d'eaux parasites. L'agence de l'eau qui a apporté des subventions pour l'aménagement de cette station peut mettre en demeure la Commune de réaliser les travaux de mise aux normes. Certains de ces travaux peuvent apporter des améliorations significatives à court terme. D'autres sont à prévoir dans le cadre plus global d'aménagement complet de certaines rues (Rue Victor Hugo, Rue Paul Doumer, aménagement de la traverse d'Ydes, etc...).
L'aménagement du bassin d'orage (bassin tampon) n'est pas une priorité, compte tenu de son prix et des aménagements à réaliser d'abord sur les réseaux pour réduire le volume des eaux parasites.

✓ **Volet financier- estimation du cout des travaux de mise en séparatif par secteur :**

Diverses interventions pour travaux ponctuels :

1 ^{ère} tranche	=	120 000€
2 ^{ème} tranche	=	123 595€
Rue de la Gare	=	240 000€
Rue Paul Doumer et Rue Victor Hugo	=	646 000€
Rue Pierre de la Justice et Rue Frédéric Mistral	=	311 250€
Avenue Roger Besse	=	417 250€
Avenue de la Libération	=	262 500€
Allée de La Gravière	=	360 000€
Sud de l'Avenue de la Libération	=	599 250€
Largnac	=	270 000€
Réalisation du bassin d'orage	=	750 000€

Soit un total de = 4 099 845 € HT dans l'hypothèse où la Commune ne peut pas réutiliser

le réseau unitaire existant en réseau pluvial, et qu'elle doit réaliser deux réseaux neufs.

Ce montant pourrait être ramené à 2 676 845 € HT en réutilisant le réseau unitaire existant, mais seule une inspection détaillée de ce réseau pourra orienter la décision.

La Commission des Travaux a proposé que la Municipalité engage sur une première tranche de travaux à hauteur de 120 000 € HT, pour lancer la démarche au regard de l'environnement, respecter les préconisations de l'agence de l'eau et limiter l'impact financier sur le budget Assainissement sachant que la Commune aura aussi à financer la construction de la STEP d'Ydes-Bourg, pour partie, et aussi, la mise aux normes des réseaux du secteur Nord d'Ydes (Fleurac, Trancis, les Ecarts.....).

- **Rénovation du Cinéma**

- ✓ **Installation de chantier :**

L'installation de chantier est en place. Compte tenu du manque d'espace environnant, la Municipalité a mis à disposition le logement de l'étage ainsi que le garage.

- ✓ **Lot gros œuvre :**

Lors des travaux de démolition de la façade, il s'est avéré que le bandeau-enseigne était posé sur une ossature bois. La Municipalité doit se positionner pour déterminer le traitement de la façade.

- ✓ **Lot désamiantage :**

L'entreprise doit faire parvenir son plan de retrait et préciser sa date d'intervention.

- **Accessibilité Bâtiments Communaux**

- ✓ **Gendarmerie :**

Travaux réalisés : travaux extérieurs, modification de la voirie d'accès, pose de bordures, enrobé.

Reste à réaliser : Main courante sur garde-corps existant, travaux intérieurs en cours (faux plafonds, électricité, ragréage de sol, carrelage)

- ✓ **Sanitaire public :**

Travaux réalisés : travaux de démolition, anciennes ouvertures modifiées, dépose des pavés de verre, mise en place des agglo en remplacement, pose de la nouvelle porte, chape réalisée.

Reste à réaliser : pose de la charpente, électricité, plâtrerie, ragréage de sol, carrelage, finitions ;

- ✓ **Maison des services publics :**

Travaux réalisés : modifications extérieures, remise en forme avant enrobé, porte d'entrée posée.

Reste à réaliser : revêtement extérieur en enrobé, reprise des canalisations sous dallage pour le sanitaire PMR, démolition du plafond restant, plâtrerie, électricité, sol souple, ragréage de sol, carrelage, finitions.

➤ **Assainissement Ydes-Bourg** / Rapporteur : Le Maire

Considérant la nécessité d'acquérir environ 8 000 à 9 000 m² de terrain pour l'aménagement de la nouvelle STEP d'Ydes-Bourg ;

Considérant que la parcelle ZM 88 appartenant à Madame MARION Dominique convient parfaitement à l'opération proposée par le Bureau d'Etude IMPACT CONSEIL ;

Considérant l'estimation foncière de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Expert Agricole et Foncier, à hauteur de 8 700 € pour une surface de 1ha 16ca 00a soit 7 000 €/ha ;

Considérant que Madame MARION souhaiterait un échange de terrain avec la Commune « Les prés Longs » d'une surface de 2ha à 7 500 €/ha selon le même expert.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à une acquisition pure de la parcelle ZM 88 au prix de 8 700 € x 2 soit 17 400 € arrondi à 18 000 €.

Des indemnités réglementaires seront versées au fermier pour un montant de 4 013.60 €.

3. **PERSONNEL, ADMINISTRATION, AFFAIRES GÉNÉRALES**

➤ **Désignation Référent PLUI** / Rapporteur : Le Maire

M. le Maire rappelle le rôle du référent communal :

- Il fait la connexion entre l'intercommunalité et la Commune,
- Il explique en Commune ce qu'il se passe et se dit en réunion de groupe de travail,
- Il participe et construit la vision communautaire du projet d'aménagement,
- Il mobilise les habitants dans le cadre de la concertation,
- Il est le reflet et le porte-parole sur sa Commune d'un projet communautaire d'intérêt général.

Une mobilisation intense et assidue sur les 3 prochaines années est à prendre en compte.

Sur proposition de la Commission Permanente, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner M. Joël PEYRY et Mme Huguette GATINIOL comme Référents PLUI de la Commune d'Ydes.

Par ailleurs, la Commune devra désigner un agent technicien « responsable de l'urbanisme » pour participer à certaines phases du PLUI.

➤ **Modification du Tableau des emplois** / Rapporteur : Le Maire

Compte tenu du départ d'un agent pour mutation, l'organisation du service administratif devra être modifiée. Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des emplois.

➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire** / Rapporteur : Le Maire

M. le Maire liste les décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il lui est accordée par délibération du Conseil Municipal n°59-2014 en date du 25 avril 2014 :

DATE	NUMERO	OBJET
05.10.2018	DEC019-2018	DPU Vente Consorts MORETTE à M. et Mme LELONG – 8 Rue Arsène Vermeuzouze
11.10.2018	DEC020-2018	DPU Vente Damien CHARBONNEL à M. et Mme Jean-Louis LAJARRIGE – Lotissement les Ecuveils
30.10.2018	DEC021-2018	Mise en conformité du SSI de la Résidence La Sumène – Mission de Contrôle Technique SOCOTEC
30.10.2018	DEC022-2018	Mise en conformité du SSI de la Résidence La Sumène – Mission de Maîtrise d'œuvre IGETEC
30.10.2018	DEC023-2018	Mise en accessibilité de la Gendarmerie, de la M.S.A.P. et d'un sanitaire public – Désignation SPS
30.10.2018	DEC024-2018	Aménagement des rues Frédéric Mistral et Pierre de la Justice – Maîtrise d'œuvre Cantal Ingénierie et Territoires
31.10.2018	DEC025-2018	DPU Vente Hugo LEVIGNE à Huguette BOUVELOT – 32 Rue Paul Doumer
08.11.2018	DEC026-2018	DPU Vente Consorts BRUN à Damien DELIT – 52 Rue Paul Doumer
19.11.2018	DEC027-2018	DPU Vente C.C.S.A. à SCI du Puy Dieu M. et Mme Frédéric LAFONT – Parc d'Activités Sumène Artense - Soubronne
19.11.2018	DEC028-2018	DPU Vente Patrice CHALOT et Mickaël CHARRIER – 48 Avenue Roger Besse
19.11.2018	DEC029-2018	DPU Vente Marc DELCHET à Ghislaine QUAGLIOZZI – 12 Rue Félix Chalvignac
23.11.2018	DEC030-2018	DPU Vente MIGNATON/VIALANEIX à Murielle GRADELER – 27 Avenue de la Libération
29.11.2018	DEC031.2018	DPU Vente Renée PLUCHET à M. Pierre JULIEN et Caroline GOUTILLE – Rue des Lilas Chardailac

➤ Désignation d'un Délégué du Conseil Municipal à la commission de contrôle de la liste

électorale / Rapporteur : Le Maire

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 a réformé le code électoral, notamment en ce qui concerne les modalités d'établissement et de révision des listes électorales.

Il y a obligation d'instituer une nouvelle Commission de Contrôle qui remplacera au plus tard le 11 Janvier 2019 l'actuelle Commission Administrative.

Cette Commission, dont la liste est à transmettre le 10 décembre 2018, doit être composée de :

- 1 Conseiller Municipal pris dans l'ordre du tableau prêt à participer aux travaux de la Commission (*dans l'ordre des Conseillers Municipaux : M. Marc LASSAGNE*) ;
- 1 Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département (*M. Denis LOBIT*) ;
- 1 Délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance (*Mme Nicole VIDAL*).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la liste telle quelle.

4. CENTRE DE LOISIRS

➤ Participation des Communes extérieures pour les dépenses de fonctionnement de l'A.L.S.H. / Rapporteur : Le Maire

Au vu du bilan de fréquentation du Centre de Loisirs réalisé par la Fédération Familles Rurales du Cantal, il est envisagé une contribution financière des Communes extérieures au prorata de la participation du nombre d'enfants.

En effet, il est constaté que 50 % des enfants qui fréquentent le Centre de Loisirs sont domiciliés à l'extérieur de la Commune (Champagnac, Bassignac, Madic, Vebret, Antignac, Saignes, Sauvât)

Une réunion a été récemment organisée en Mairie d'Ydes, en présence de Familles Rurales du Cantal et des Maires des Communes concernées. Néanmoins, ces derniers étaient absents, certains s'étant excusés.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à adresser un courrier aux Maires des Communes voisines en leur demandant de prendre en charge la participation des enfants issus de leur Commune. A cet effet, un petit livret avec toutes les données leur sera transmis (coût, nombre d'heures, répartition par commune, etc).

5. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Affaires Scolaires / Rapporteur : La Présidente de la Commission

• Ecoles, Rythmes Scolaires et T.A.P.

Depuis l'augmentation des tarifs des T.A.P., il est noté une baisse sensible de la participation. On peut penser également qu'il y a un phénomène de lassitude par manque de renouvellement des activités, problème qui a déjà été largement évoqué. Par contre, l'étude a toujours autant de succès, c'est un service auquel les parents restent attachés.

Familles Rurales du Cantal doit faire parvenir un devis courant janvier 2019 pour gérer tout ce qui concerne les activités péri et extra-scolaires.

Par ailleurs, M. Jean-Luc PERRIER, Directeur des écoles, a demandé si la Municipalité souhaitait revenir à **la semaine de 4 jours**. Il n'y est pas du tout opposé. Il lui a été expliqué la démarche que la Commune avait choisie l'an dernier (sondage auprès des parents et des enseignants) et qui avait conduit la Municipalité à ne rien changer. Néanmoins, il s'avère que très peu d'écoles ont gardé le système actuel. C'est ce que prévoit plus ou moins le Gouvernement avec « le plan mercredi ». Par ailleurs, l'ouverture de l'ALSH le mercredi pourrait être envisagée, ce qui est déjà une demande des familles pour l'après-midi.

Enfin, les T.A.P. pourraient être supprimées tout en maintenant l'étude les lundi, mardi et Jeudi.

Une réflexion est à conduire sur un nouveau sondage auprès des parents d'élèves, sachant que celui de l'an dernier avait révélé une égalité entre les « pour » et les « contre ».

M. le Maire ajoute que ce n'est pas à la Municipalité de décider et qu'il faut prendre en compte les avis des enseignants et ceux des parents. De plus, il faudrait une uniformité sur le territoire Sumène-Artense des semaines scolaires.

Mme GATINIOL a pris connaissance d'un programme européen pour distribuer des « **fruits et légumes à l'école** ». L'idée paraît intéressante, d'autant plus que c'est gratuit pour les Communes.

Enfin, suite à la demande d'Isabelle Gerbault, mosaïste, au moins un plot en béton devrait être livré dans la cour de l'école : elle a le projet de le décorer avec les enfants qui participent au T.A.P. et cela pourrait servir de banc puisque le C.M.J. en a demandé. Elle doit voir avec l'équipe enseignante pour choisir l'emplacement et commencera dès janvier 2019.

• Conseil Municipal des Jeunes

La première réunion s'est tenue le 9 Novembre dernier et 3 projets ont été retenus :

- de **nombreux de projets se rapportent aux déchets**, que ce soit dans l'environnement ou à la cantine. Il leur est donc demandé de réfléchir à des **actions concrètes** que la Municipalité pourrait mettre en place.

- l'idée de **ne plus jeter les livres** est à retenir : les jeunes suggèrent de **mettre en place un bac** à l'école et tous les manuels récoltés pourraient être donnés à une association pour les enfants africains par exemple. Il faudra soumettre la proposition aux enseignants.

- enfin, le projet **d'installer un parking vélo au stade** est à retenir également tout comme celui **d'aménager une piste cyclable** sur la départementale.

Par ailleurs, il est envisagé d'amener ces 15 jeunes élus **visiter l'Assemblée Nationale** comme nous cela avait été fait pour le groupe précédent au Sénat, et qui avait connu un franc succès.

Romain CARDANTE, animateur de la CCSA souhaiterait pouvoir utiliser la salle de réunion de la Marquise d'Ydes le mercredi après-midi avec les adolescents. Il a fait une demande d'équipements auprès de la CAF qui a été acceptée. Il va déjà équiper la salle de Champs et souhaite faire la même chose à Ydes. M. le Maire va contacter M. CARDANTE.

6. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Visite de M. Bruno FAURE, Président du Conseil Départemental

Ce fut une journée très positive car M. le Président y a consacré beaucoup de temps.

Par ailleurs, M. le Maire indique que grâce à la C.C.S.A., Ydéalis a pu obtenir un module hôtel entreprise sur la zone intercommunale Sumène-Artense.

La question se pose sur le devenir du bâtiment actuellement occupé par Ydéalis.

A cet effet, M. le Maire indique qu'une opération OPAH sera réalisée pour la réhabilitation de logements rassemblant les 4 Communauté de Communes du Nord-Cantal.

Eclairage public nocturne

Le parking du Centre Socio-Culturel d'Ydes est éclairé de 1h à 5h du matin.

La traverse devant chez les Menuiseries du Centre sera également éclairée la nuit.

Repas PA

Mme Jeannine BROSSARD indique que compte du fort succès de cette manifestation, celle-ci devra être reconduite.

M. le Maire ajoute que son organisation a nécessité beaucoup de travail au niveau administratif mais que tout s'est bien déroulé.

Bulletin « Ydes Force et Passion »

M. Jean-Claude SAISSSET indique que le Bulletin Municipal paraîtra en janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.